



Mairie de Charbuy

# COMMUNE DE CHARBUY

PREFECTURE DE L'YONNE

23 MAI 2005

ARRIVÉE

# Plan Local d'Urbanisme

## ANNEXES – DOCUMENT ECRIT

Vu pour être annexé à  
la délibération en date  
du 12 mai 2005 approuvant  
le Plan Local d'Urbanisme

Cachet de la Mairie et  
signature du Maire :



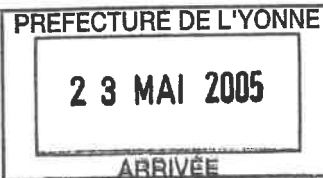
Approuvé le :



63, rue des sources  
10 150 CHARMONT SOUS BARBUISE  
Tél 03.25.40. 05. 90. - Fax 03.25 40. 05. 89.  
E-mail: perspectives.urbanisme@wanadoo.fr

Révisé le :		Modifié le :		Mis à jour le :	

# SOMMAIRE



Conformément à l'article R. 123-14 du Code de l'Urbanisme, les annexes comprennent à titre d'information :

## 1. SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

*Cf. annexe servitudes - pièce 4B et plans des servitudes d'utilité publique - pièces n° 4C1 et 4C2 du dossier de P.L.U.*

## 2. LISTE DES LOTISSEMENTS DONT LES REGLES D'URBANISME ONT ETE MAINTENUES

## 3. SCHEMAS DES RESEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT SYSTEME D'ELIMINATION DES DECHETS

*(Cf. Plans du réseau « Eau potable » Pièce n°4D et plans des réseaux d'assainissement pièce 4E du dossier de P.L.U.)*

- Note technique sur les réseaux d'eau potable
- Note technique sur les réseaux d'assainissement
- Note technique sur l'élimination des déchets

*Ces notes explicatives sont le reflet d'un examen de la situation au moment de la révision du P.L.U., et sont donc susceptibles de variations selon l'évolution de la technique ou des intentions de la collectivité locale.*

## 4. PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT DES AERODROMES

## 5. INFRASTRUCTURES D'ISOLEMENT ACCOUSTIQUE AUX ABORDS DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES CLASSEES

## 6. ACTES INSTITUANT DES ZONES DE PUBLICITE RESTREINTE OU ELARGIE

## 7. DISPOSITIONS D'UN PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS (P.P.R.) OU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES MINIERS

## 8. ZONES AGRICOLES PROTEGEES

## 9. INVENTAIRE HISTORIQUE DES ANCIENS SITES INDUSTRIELS



# 1. **SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE**

*(cf. pièces 4B – liste et notice, et pièces 4C1 et 4C2 – plans)*

**2.**  
**LISTE DES LOTISSEMENTS DONT LES**  
**REGLES D'URBANISME ONT ETE**  
**MAINTENUES**

*(Application du deuxième alinéa de l'article L. 315-2-1 du Code de l'Urbanisme)*

**NEANT**

**3.**  
**SCHEMAS DES RESEAUX D'EAU ET**  
**D'ASSAINISSEMENT**  
**SYSTEME D'ELIMINATION DES DECHETS**

# NOTICE TECHNIQUE SUR LES RESEAUX D'EAU POTABLE

Sources : Plan d'Occupation du Sol et informations fournies par la commune de Charbuy.

Charbuy fait partie du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (S.I.A.E.P.) de Charbuy - Fleury.

## 1. SITUATION EXISTANTE

### A/ Alimentation

La commune est dans l'ensemble bien desservie en eau potable. Le réseau de distribution en eau couvre la quasi-totalité de la partie urbaine de la commune.

L'alimentation en eau potable de la commune de Charbuy est assurée par :

- Un captage situé sur la commune de St Georges-sur-Baulche qui garantit la production d'eau potable.

En cas de besoin, Charbuy peut acheter de l'eau à la Communauté de Communes de l'Auxerrois (une convention a pour cela été signée).

### B/ Stockage

Le syndicat intercommunal dispose d'un lieu de stockage d'eau potable sur la commune :

- un château d'eau à double cuve à Charbuy d'une capacité de 750 m<sup>3</sup>.

### C/ Distribution

L'eau est distribuée à partir d'un réservoir principal situé à Charbuy.

La majeure partie de la commune est alimentée gravitairement par des conduites de distribution ou par la conduite de refoulement/distribution. Les hameaux de Brécy et de Vieux Champs sont alimentés par un surpresseur installé au château d'eau.

### D/ Tracé et état du réseau

Le réseau a fait l'objet de travaux au cours de ces trois dernières années :

- 2000 :           renforcement de réseau rue du Césøy à Fleury, chemin de la Bretagne à Charbuy,  
2001-2002 : renforcement de réseau ruelle des Jardins à Fleury, rue de l'Ancienne Gare à Charbuy,  
2003 : - renforcement de réseau route d'Appoigny à Fleury, rue de Chaumoï à Charbuy  
          - renforcement de réseau R.D.89 ferme des renards,  
          - réfection de l'étanchéité du Château d'eau de Charbuy.

La pression disponible est variable de 3 à 7 bars. Le débit moyen par jour au cours de l'année 2003 était de 511 m<sup>3</sup>.

#### *E/ Consommation d'eau*

Les consommations annuelles de ces dernières années pour Charbuy ont été de :

Années	Nombre d'abonnés	Consommations facturées (m <sup>3</sup> /an)
2002	1 154	141 207 m <sup>3</sup> /an
2001	1 119	131 068 m <sup>3</sup> /an
2000	1 134	125 669 m <sup>3</sup> /an

La production en eau au cours de l'année 2003 a été de 511 m<sup>3</sup>/jour en moyenne.

#### *F/ Moyens de défense contre l'incendie*

La commune de Charbuy est équipée de 44 points de lutte contre l'incendie 28 poteaux incendie de diamètre 100 mm, 13 poteaux incendie de diamètre 70 mm, 3 bornes incendie de diamètre 70 mm.

Le Directeur Départemental du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Yonne émet un avis favorable toutefois, il y a lieu d'assurer les prescriptions suivantes :

- 1 - Assurer la défense contre l'incendie de toute construction, par un poteau d'incendie de 100 mm conforme à la norme NF S 61-213 (débit 60 m<sup>3</sup>/h ou 1000 litres/mn sous une pression dynamique minimale de un bar) et implanté à moins de 200 mètres du bâtiment. Cet hydrant devra être situé en bordure de la voie carrossable ou tout au plus à 5 mètres de celle-ci.  
Dans le cas où le réseau hydraulique ne permettrait pas l'alimentation d'un poteau d'incendie normalisé, la défense extérieure contre l'incendie devra être assurée par une réserve d'eau artificielle de 120 m<sup>3</sup> conforme aux dispositions de la circulaire interministérielle n° 465 du 10 décembre 1951, accessible et utilisable en toutes saisons.
- 2 - Permettre l'accessibilité de toute construction, par une voie engin conforme aux dispositions :
  - des articles CO 1 à CO 5 de l'arrêté du 25 Juin 1980, portant approbation des dispositions générales du Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, pour la construction d'un établissements recevant du public;
  - de l'article 4 de l'arrêté du 31 janvier 1986, relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation, pour la construction d'une habitation ;
  - de l'article 3 de l'arrêté du 5 août 1992, pris pour l'application des articles R. 235-4-8 et R. 235-4-15 du code du travail et fixant des dispositions pour la prévention des incendies et le désenfumage de certains lieux de travail, pour les bâtiments industriels.

#### *G/ Gestion et exploitation du réseau*

La gestion du service de distribution publique d'eau potable (du pompage au robinet et à la facturation) est assurée par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (S.I.A.E.P.) de Charbuy - Fleury.

## 2. SITUATION FUTURE

### *A/ Renforcement de réseau et disposition technique*

La prochaine tranche de renforcement sera le hameau de Chaumois et celui des Archiens par la suite, les projets de renforcement seront à programmer avec l'assainissement si les zones concernées le nécessitent. Concernant les dispositions techniques, le réservoir de Charbuy a besoin d'un ravalement extérieur et un renouvellement des appareils à la station de pompage est nécessaire chaque année.

### *B/ L'alimentation future*

D'après le diagnostic de l'étude assainissement réalisée en 1996, les volumes à distribuer à l'horizon 2010 seront de l'ordre de 190 000 à 206 000 m<sup>3</sup>/an.

A l'heure actuelle, l'eau du captage répond aux normes de potabilité tant au niveau physico-chimique que bactériologique. Pourtant en cas d'accident, l'alimentation par le réseau de la Communauté de Communes de l'Auxerrois est possible. De plus, un périmètre est établi autour du forage qui permet le cas échéant d'imposer des méthodes de cultures moins polluantes si une dérive est constatée.



# NOTICE TECHNIQUE SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Sources : *Etude préliminaire d'assainissement – Rapport de synthèse. Février 1986, et informations fournies par la commune de Charbuy.*

## 1. SITUATION EXISTANTE

### *A/ Descriptif du réseau*

Le réseau d'assainissement est géré par le service assainissement de la commune de Charbuy (régie). Les agents communaux et l'agent du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (S.I.A.E.P.) de Charbuy – Fleury s'occupent de l'entretien et de la surveillance des installations.

Le réseau collecte les eaux usées d'environ 825 habitants (655 branchements d'eau potable, 325 branchements assainis pour 1660 habitants).

### *B/ Traitement des eaux usées*

La commune de Charbuy dispose d'une station d'épuration de type infiltration percolation d'une capacité de traitement de 1000 Equivalents/Habitants.

Le lagunage naturel (actuellement déconnecté) dispose une capacité de 450 Equivalents / Habitants.

### Problèmes rencontrés par le réseau :

L'étude préliminaire d'assainissement signalait un mauvais fonctionnement des dispositifs (puisards qui débordent) et des rejets au réseau superficiel étant la cause d'inconforts et de nuisances (mauvaises odeurs, risques sanitaires). Pour pallier ces inconvénients, de nombreux particuliers avaient dirigé l'évacuation de leurs eaux usées (avant ou après fosse septique ou bac dégraisseur) vers le milieu superficiel.

A ces problèmes venaient s'ajouter le problème d'eaux de source en période de hautes eaux dans les secteurs où la nappe est subaffleurante.

## 2. SITUATION FUTURE

Pour le moment, les habitations des secteurs n'étant pas encore desservis doivent être raccordées à un système d'assainissement autonome conforme à la réglementation et adapté au terrain.

Le zonage du réseau d'assainissement est en cours de réalisation. Actuellement dix tranches du réseau d'assainissement ont été réalisées, la onzième tranche de réseau concerne les hameaux de Chaumois et des Archiens avec l'installation d'un poste de refoulement.

Le secteur des Courlis sera ensuite assaini avec l'installation d'une station d'épuration de type infiltration percolation. Le réseau existant doit être contrôlé. En effet, de grandes quantités d'eau parasite (fuite, drain et gouttière) transitent par le réseau et créent un dysfonctionnement à la station d'épuration.

# NOTICE TECHNIQUE SUR L'ELIMINATION DES DECHETS

Sources : Informations fournies par la commune de Charbuy.

Pour ce qui est des **déchets**, il existe dans l'Yonne un Plan départemental de gestion des déchets ménagers et assimilés.

## 1. SITUATION EXISTANTE

### *A/ La collecte des ordures ménagères*

La collecte et le traitement des ordures ménagères sont assurés par la Communauté de Communes de l'Auxerrois à laquelle appartient la commune de Charbuy.

Le ramassage a lieu une fois par semaine pour les déchets ménagers, et deux fois par an pour les objets encombrants. Les ordures ménagères sont acheminées à la décharge de Monéteau.

### *B/ La collecte sélective*

La collecte sélective sur la commune de Charbuy est de type "apport volontaire". L'intercommunalité a mis à disposition des containers de tri.

La Communauté de Communes dispose de trois déchetteries : à Auxerre, Augy et Monéteau.

## 2. SITUATION FUTURE

Des études étaient en cours en 2000 pour le renforcement de la collecte sélective (par la communauté de communes), et pour la gestion du futur traitement des ordures ménagères (par le Syndicat mixte du Centre-Yonne).

**4.**  
**PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT  
DES AERODROMES**

*(Application du deuxième alinéa de l'article L. 315-2-1 du Code de l'Urbanisme)*

**NEANT**

**5.**  
**INFRASTRUCTURES D'ISOLEMENT  
ACCOUSTIQUE AUX ABORDS DES  
INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS  
TERRESTRES CLASSEES**

*(Application des articles L. 571-9 et L. 571-10 du Code de l'Environnement)*

**NEANT**

**6.**  
**ACTES INSTITUANT DES ZONES DE  
PUBLICITE RESTREINTE OU ELARGIE**

*(Application des articles L. 581-10 et L. 581-14 du Code de l'Environnement)*

**NEANT**

**7.**  
**DISPOSITIONS D'UN PLAN DE  
PREVENTION DES RISQUES NATURELS  
(P.P.R.)**

*(Application des articles L. 562-2 du Code de l'Environnement)*

**NEANT**

**8.**  
**ZONES AGRICOLES PROTEGEES**

*(Application de l'article L. 112-2 du Code Rural)*

**NEANT**

**9.**  
**INVENTAIRE HISTORIQUE DES**  
**ANCIENS SITES INDUSTRIELS**

**NEANT**